

Paris, le 20 mars 2014

## **Mise en examen de Teodorin Obiang Nguema dans l'affaire des biens mal acquis**

Monsieur Teodorin Obiang Nguema, Vice-Président de Guinée Équatoriale, a été mis en examen mercredi 19 mars 2014 par les juges d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Paris pour blanchiment dans l'affaire des Biens Mal Acquis.

Il s'agit d'une étape essentielle puisqu'elle permet aujourd'hui l'ouverture d'un procès devant les juridictions parisiennes et ce, alors même que l'instruction concernant les faits reprochés à Monsieur Teodorin Obiang Nguema est maintenant quasiment achevée.

Sherpa et Transparency International France soulignent que cette mise en examen, intervenue par visio-conférence, avait donné à Monsieur Teodorin Obiang Nguema l'occasion de s'expliquer sur des faits très précis qui lui sont reprochés, ce qu'il a refusé de faire.

Le caractère contradictoire de la procédure, garantissant notamment l'audition de chaque partie, en sort renforcé et le procès en sera d'autant plus légitime. Mais en méprisant les juges et en alléguant d'une immunité de complaisance écartée par la Cour d'Appel de Paris et la Cour de Cassation, le mis en examen a obtenu ce qu'il cherchait : recouvrer sa liberté d'aller et venir.

Sherpa et Transparency International France rappellent que cette mise en examen intervient après une série de décisions rendues par la Chambre d'instruction de la Cour d'appel de Paris et la Cour de Cassation. Ces dernières ont rejeté l'ensemble des recours, d'évidence absolument dilatoires, formés par Teodorin Obiang Nguema aux fins notamment d'obtenir la nullité du mandat d'arrêt initialement délivré.

Nos associations sont confiantes dans le fait que les juridictions parisiennes ne manqueront pas de rejeter les recours rapidement annoncés par la défense de Teodorin Obiang Nguema, en parfaite cohérence avec sa stratégie de défense depuis l'origine.

Monsieur Teodorin Obiang Nguema continue à mépriser les juges français et à multiplier les plaintes en diffamation. Son opération de victimisation ne résistera pas longtemps lors du procès à la lourdeur des charges.

### **Contacts presse :**

- Me William Bourdon, Avocat de Transparency International France et Président de Sherpa, 01 42 60 32 60
- Sophia Lakhdar, Directrice de Sherpa, 01 42 21 33 25, [communication@asso-sherpa.org](mailto:communication@asso-sherpa.org)
- Julien Névo, Transparency International France, 01 84 16 95 65